



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

**LIAISON A 35/RD 83 À HAUTEUR D'ENSISHEIM**  
**1ÈRE PHASE : A 35/RD 201**  
**PROROGATION DÉCLARATION DE PROJET ET ARRÊTÉ DE DUP**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSEE :**

Mme GROFF.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.  
Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. DELMOND.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article R 123-24 du Code de l'environnement relatif à la prorogation de la durée de validité des enquêtes publiques,
- VU l'article L 126-1 du Code de l'environnement concernant la déclaration de projet des opérations d'intérêt général,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente n°CP-2013-5-3-7 du 17 mai 2013 qui a déclaré d'intérêt général le projet de réalisation d'une liaison entre l'A 35 et la RD 201 à hauteur d'ENSISHEIM, au titre de l'article L 126-1 du Code de l'environnement,
- VU l'arrêté du Préfet du Haut-Rhin n° 2013-161-0006 du 10 juin 2013 portant déclaration d'utilité publique du projet,
- VU l'avis favorable de la 3ème Commission lors de sa réunion en date du 2 mars 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Proroge, pour une période de 5 ans, la déclaration de projet de liaison entre l'A 35 et la RD 83 à hauteur d'ENSISHEIM prononcée par délibération de la Commission permanente du 17 mai 2013, dont les mentions principales sont reprises dans l'annexe à la présente délibération ;
- Sollicite la prorogation de l'arrêté de déclaration d'utilité publique auprès du Préfet, pour une nouvelle période de 5 ans.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

4 Abstentions : M. Lucien MULLER, Mme Monique MARTIN, M. Yves HEMEDINGER, et Mme Martine DIETRICH